



Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 97/77
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT UNE DÉCHARGE SAUVAGE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code de l'Urbanisme et son article R.130-1,
VU le Code pénal et son article R.30-14°
VU le Règlement Sanitaire Départemental et son article 84,
VU le Code de la Santé Publique et son article L17,
VU le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-2, L.2212-4 et L. 2213-27,
VU la circulaire n° 85-02 du 4 Janvier 1985,
VU la loi n° 75-633 du 15 Juillet 1975 et son article 3.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de la Commune d'interdire les décharges sauvages.

CONSIDÉRANT qu'un dépôt de toutes natures est en cours sur la section cadastrée AL n° 138, sur la section cadastrée AL n° 138 et 112, sur le chemin rural dénommé Chemin du Pont de Paris et sur la partie du Bois appartenant à Madame MAUVIET domiciliée 5, Place de la Mairie à BRUNOY 91800.

IL CONVIENT d'interdire ces dépôts afin de préserver l'environnement.

ARRÊTE

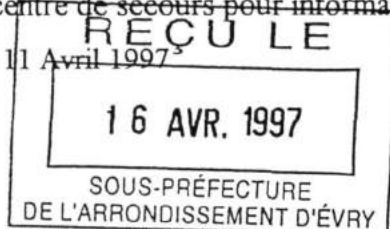
Article 1 : Tous dépôts de nature à dégrader l'environnement, la faune, la flore et de polluer les nappes phréatiques sont interdits sur le territoire de la commune.

Article 2 : Tous dépôts de remblai, terre, gravats et autres sont interdits sans autorisation municipale.

Article 10 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 11 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 11 Avril 1997



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

